

QUI EST CONCERNÉ ?

Cette expérimentation s'adresse **exclusivement aux foyers situés dans les zones desservies** par ce nouveau service :
Metz-Patrotte, Ars-sur-Moselle,
le Ban-Saint-Martin et
Moulins-les-Metz.

PAS ENCORE CONCERNÉ ?

Choisissez le compostage !

Demandez gratuitement un **composteur individuel** (si vous habitez en maison) ou un accompagnement pour un **projet de compostage collectif** en pied d'immeuble ou en espace public.



POURQUOI PARTICIPER ?

Les déchets alimentaires représentent aujourd'hui **un tiers de nos ordures ménagères** soit en moyenne **29 kg par personne et par an**.

Si ces déchets sont déjà **valorisés** grâce à notre réseau de chaleur urbain, cette nouvelle collecte permettra de les utiliser différemment, soit en **compost** pour permettre de fertiliser et enrichir les sols, soit en **énergie renouvelable** (électricité ou biogaz).

Vous pouvez également réduire ce volume de déchets en **luttant quotidiennement contre le gaspillage alimentaire**.

ET SI VOUS COMPOSTEZ DÉJÀ ?

Ne changez rien !

Cette nouvelle collecte s'adresse aux ménages **ne disposant pas de solution de compostage à domicile** (composteur individuel, collectif ou lombricomposteur).

EN SAVOIR +

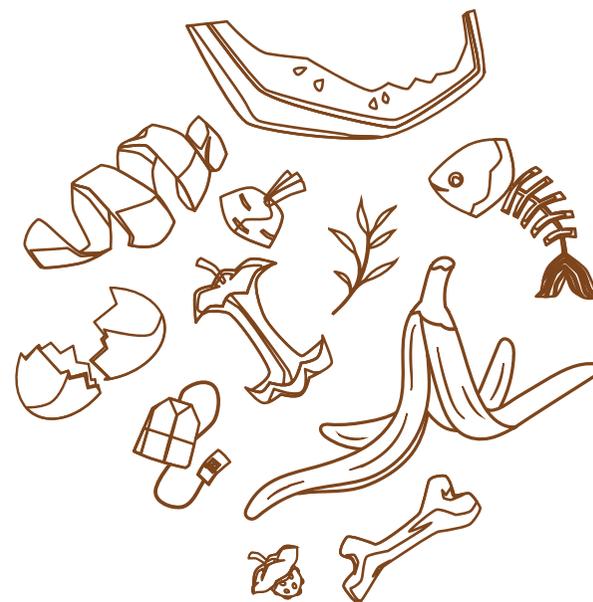
03 87 20 10 00

qualitedechets@eurometropolemetz.eu

eurometropolemetz.eu ■    

DU NOUVEAU POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

MODE D'EMPLOI



© Spaced Objects Mylane - Dircom mutualisée Ville de Metz et Metz Métropole 2024.



**RÉDUIRE
TRIER
VALORISER**
C'EST CHOUETTE
POUR LA PLANÈTE !

À partir d'
octobre 2024



L'Eurométropole de Metz mène **une expérimentation de collecte des déchets alimentaires**, dans le quartier de **Metz-Patrotte** ainsi que dans les communes d'**Ars-sur-Moselle**, le **Ban-Saint-Martin** et **Moulins-les-Metz** avant un déploiement progressif à l'échelle de la métropole.

Les déchets alimentaires, c'est quoi ?

Ce sont les restes de vos repas, de cuisine et vos denrées périmées.



Astuces !



J'apporte mes déchets alimentaires à la borne tous les 2 à 3 jours.

Je dispose au fond du bio-seau du papier kraft pour absorber l'humidité des déchets alimentaires !

Retrouvez les emplacements des bornes de collecte sur eurometropolemetz.eu

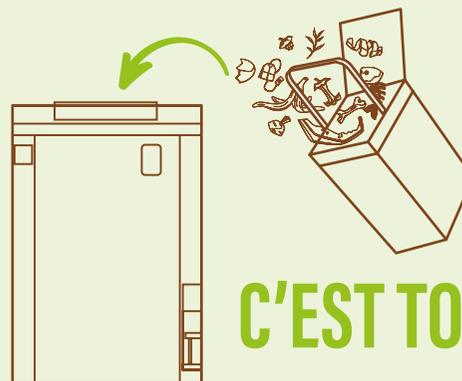
COMMENT FAIRE POUR TRIER ?

C'est simple :

- 1 Vous triez chez vous les déchets alimentaires en utilisant un **bio seau**.



- 2 Vous videz le bio seau dans la **borne de collecte** des déchets alimentaires près de chez vous.



ON ACCEPTE :

FRUITS, LÉGUMES ET LEURS ÉPLUCHURES



PRODUITS LAITIERS : ŒUFS, CONTENU DES YAOURTS, FROMAGES



OS ET RESTES DE VIANDES CRUES OU CUITES



ARÊTES, RESTES DE POISSON ET FRUITS DE MER SANS COQUILLE



PAIN ET PÂTISSERIES



THÉ, CAFÉ ET FILTRES



ON N'ACCEPTE PAS :

SACS PLASTIQUES MÊME LES SACS DITS COMPOSTABLES



EMBALLAGES, FILMS PLASTIQUES ET CAPSULES DE CAFÉ



CENDRES, LITIÈRE ANIMALE



DÉCHETS VERTS DU JARDIN

